

Le 23 juin 2011

## Directives pour les utilisateurs de l'éco centre de La Mitis

### Qu'est-ce que l'éco centre ?

L'éco centre est un site aménagé de façon à permettre aux citoyens de trier leurs matières encombrantes et d'apporter divers résidus domestiques, qui ne sont pas acceptés par les collectes régulières. Le but est d'assurer le recyclage ou de donner une deuxième vie aux objets qui encombrant votre foyer tout en donnant un coup de pouce pour réduire la quantité de déchets et ainsi réduire les frais d'enfouissement.

Ce site est accessible et est ouvert aux résidents de la MRC de La Mitis, sur présentation d'une preuve de résidence (compte de taxes ou permis de conduire). La gratuité s'applique à un volume raisonnable.

### Que dois-je faire ?

- Le citoyen se présente au poste d'accueil situé au 428, chemin Perreault Est à Mont-Joli pendant les heures d'ouverture.
- Il présente une preuve de résidence et/ou une pièce d'identité avec son adresse (permis de conduire, compte de taxes) au préposé à l'accueil.
- Les préposés vous indiquent à quel endroit déposer vos matières.
- Le citoyen trie et place lui-même ses matériaux qu'il apporte dans les conteneurs appropriés (le préposé de l'éco centre n'est pas tenu de trier et de décharger vos matériaux);
- Il doit respecter les consignes et la signalisation ;
- Il est interdit de fumer sur le site ;
- Éteignez le moteur du véhicule lors du déchargement ;
- Ne descendez JAMAIS dans les conteneurs ;
- Soyez prudent à proximité des conteneurs ;
- Assurez-vous que les enfants demeurent dans le véhicule ou tenez-leur la main.

Gardez les animaux dans les véhicules, aucun animal ne doit être laissé libre sur le site par respect pour les autres utilisateurs.

Prendre soin de bien arrimer et recouvrir vos matières d'une toile ou d'un filet pour vous rendre au site. Les rebuts domestiques dangereux (RDD) doivent être apportés dans des contenants bien fermés et laissés sur place, aucun rebut ne sera transvidé sur le site.

La MRC appliquera une tarification pour les institutions, commerces et industries de même que pour les particuliers faisant une utilisation abusive de l'éco centre.

Le service est gratuit pour les particuliers qui doivent apporter eux-mêmes leurs matières. Pour toute matière qui est transportée sur le site par une autre personne que le propriétaire, des frais s'appliqueront et devront être acquittés.

Lorsque l'éco centre est fermé il est strictement interdit de laisser des matières ou autres détritiques sur place, sous peine d'amende.

### Certaines matières sont refusées à l'écocentre

- Ordures ménagères ;
- Résidus dangereux d'origine commerciale, industrielle et institutionnelle (ICI) ;
- Déchets radioactifs ou biomédicaux ;

- Terre contaminée ;
- Pneu surdimensionné (plus de 48 pouces de diamètre, contactez votre fournisseur de pneu) ;
- Munitions et explosifs.

Pour disposer des résidus dangereux non acceptés à l'éco centre, les citoyens et les entreprises doivent faire appel à une firme spécialisée et c'est à leurs frais. Informez-vous auprès de votre fournisseur de produits. Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.

Les déchets domestiques doivent être déposés en bordure de la rue, le jour de votre collecte d'ordures ménagères. Par ordures ménagères, on entend : nourriture, plastique non recyclable, papier et cartons souillés, etc.

L'amiante et tous les matériaux contenant des résidus d'amiante sont considérés comme une matière dangereuse qu'on ne peut envoyer aux déchets, ni à l'éco centre. Nous les acceptons mais à certaines conditions.

### **Matières acceptées avec certaines restrictions**

#### **La cendre**

La cendre est acceptée à la condition qu'elle soit mise dans des contenants que les utilisateurs doivent laisser sur le site à l'endroit prévu à cette fin. Aucune vidange de cendre n'est acceptée.

#### **L'amiante et tous résidus contenant de l'amiante**

L'amiante doit être placée dans des sacs ou des contenants prévus à cet effet. Nous pouvons vous fournir des sacs ou les coordonnées pour vous en procurer.

Nous devons être avisés lorsque vous venez porter vos résidus d'amiante afin que toutes les précautions soient prises concernant la manipulation des résidus.

### **Les matières acceptées sont**

- encombrants (électroménagers, meubles,);
- herbe, feuilles, branches d'arbre et terre non contaminée;
- matériaux de construction, rénovation et démolition (bois, brique, béton, etc.,
- matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, etc.);
- menus articles (jouets, ensembles de vaisselle, chaudrons, accessoires de décoration);
- métaux (acier, cuivre, aluminium, nickel, etc.);
- petits électroménagers et appareils électroniques;
- résidus domestiques dangereux d'origine résidentiels (peinture, solvants, produits de nettoyage, huiles usées, pesticides, pneus, batteries de véhicules moteurs, piles d'usage domestique, bonbonnes de gaz propane, ampoules fluo compactes, etc.)

Toutes les matières qui sont sur le site de l'éco centre sont la propriété de l'éco centre. Si vous désirez vous procurer certains items, vous devez en faire la demande au personnel sur place.

Le fait de prendre des matières sans demander la permission sera considéré comme vol et sera traité comme tel.

En 2009, plus de 1 500 tonnes ont été détournées de l'enfouissement et en 2010, ce sont plus de 2 700 tonnes.

#### **HEURES D'OUVERTURE**

Les heures d'ouverture de l'éco centre pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2011 sont :

Lundi au vendredi : 8h00 à 17h00

Samedi : 8h00 à 12h00

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'éco centre au 418-785-0055